

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1761**

Intitulé

Auxiliaire de gérontologie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
CREFO	Président directeur général

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

332t Aide, conseil, orientation, soutien socio-éducatif

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'Auxiliaire de Gérontologie accompagne au quotidien, en équipe pluridisciplinaire, et en coopération avec les aidants familiaux, les personnes âgées dépendantes ("grand âge", démences Alzheimer et "apparentées", autres maladies neurodégénératives et/ou chroniques) et/ou les personnes handicapées âgées (handicap physique - handicap mental - handicap psychique). L'Auxiliaire de Gérontologie favorise le maintien, la restauration et le développement de l'autonomie et/ou accompagne la perte d'autonomie. Il participe à améliorer la qualité de vie et le bien-être de la personne et de son entourage. Professionnel de l'accompagnement des dépendances, l'Auxiliaire de Gérontologie agit dans le cadre du projet de service et du projet personnalisé, en interaction avec la personne et les proches aidants. Il est intégré à une équipe pluridisciplinaire et participe aux échanges avec l'équipe médico-sociale, le réseau gérontologique, etc. L'Auxiliaire de Gérontologie joue un rôle pivot dans l'aide à la relation. Il veille à la préservation et /ou à la restauration des liens et de la communication, y compris avec les personnes âgées dépendantes et personnes handicapées âgées qui ne communiquent pas de « façon habituelle » (désorientation, etc). Dans une approche globale de compréhension de la personne et de sa trajectoire de vie, cet accompagnement « éthique » apporte à la personne âgée dépendante et/ou présentant un handicap, une réponse personnalisée et évolutive qui s'appuie sur l'ensemble des actes quotidiens et essentiels, les activités sociales et citoyennes, l'animation, les activités de stimulation cognitives et sensorielles (Snoezelen, atelier mémoire, etc) et l'accompagnement de la fin de la vie.

Les trois activités principales de l'Auxiliaire de Gérontologie sont :

A 1. Analyse, compréhension des besoins et identification des potentiels de la personne âgée dépendante, personne handicapée âgée.

A 2. Définition, ajustement, évaluation des objectifs des actions d'accompagnement de la personne âgée dépendante et personne handicapée âgée

A 3. Stimulation, restauration, développement de l'autonomie ou accompagnement de la perte d'autonomie de la personne âgée dépendante, personne handicapée âgée au quotidien.

L'auxiliaire de gérontologie est capable de :

- Mettre en place les démarches pour s'informer et comprendre la personne âgée dépendante, la personne handicapée âgée, sa trajectoire de vie, ses potentiels
- Entrer en relation avec la personne âgée dépendante et la personne handicapée âgée, et veiller à maintenir constamment cette relation,
- Situer la personne âgée dépendante et la personne handicapée âgée dans son environnement (structure type EHPAD, service de soins, service d'aide à domicile),
- Traduire les besoins d'aide identifiés en objectifs d'intervention pour l'auxiliaire de gérontologie,
- Définir une logique d'intervention afin d'orienter les actions d'accompagnement,
- Définir des indicateurs qui permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs de l'accompagnement, les effets et la pertinence des moyens mis en oeuvre,
- Accompagner le développement de l'autonomie de la personne âgée dépendante et personne handicapée âgée ou accompagner la perte d'autonomie lors des moments fondamentaux (admission, temps sociaux, fin de vie, etc),
- Stimuler la participation de la personne âgée dépendante et la personne handicapée âgée lors de l'accompagnement des activités du quotidien (repas, toilette, ...)

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'Auxiliaire de Gérontologie exerce au sein des établissements et services qui accueillent des personnes âgées dépendantes et personnes handicapées âgées ou qui leur apportent à domicile une assistance dans les actes quotidiens de la vie, des prestations de soins ou une aide à l'insertion sociale. Les établissements et services, y compris les foyers d'accueil médicalisés, qui accueillent des personnes adultes âgés handicapés.

Plus précisément, l'Auxiliaire de Gérontologie travaille au sein des structures suivantes :

Secteur social, médico-social :

- Résidences Autonomie, Résidences Service,
- Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées (EHPA)
- Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes et personnes handicapées âgées dépendantes (EHPAD), avec ou sans :
- Unité de Vie Alzheimer (UVA)
- Unité d'Hébergement Renforcée (UHR)
- Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)

- Plateforme d'accompagnement et de répit attaché ou non à un EHPAD

Secteur sanitaire :

- Services de gériatrie ou Unités de Soins de Longue Durée (USLD).
- Plateforme d'accompagnement et de répit attachée ou non à un hôpital (accueil de jour)

Dans le cadre du projet de service, l'Auxiliaire de Gérontologie accompagne les personnes âgées dépendantes et personnes handicapées âgées en collaboration avec l'équipe médico-sociale afin d'optimiser leur plan d'accompagnement.

Secteur de l'aide à domicile :

- Services d'Aide à Domicile (service « prestataire »), publics ou privés (CCAS, association, entreprise)

Quotidiennement en relation avec les personnes âgées dépendantes, l'Auxiliaire de Gérontologie favorise le maintien et le développement de l'autonomie de la personne. A domicile, cet accompagnement tient compte des contraintes et comprend également l'accompagnement des proches dans la prise en charge de la dépendance de la personne âgée vieillissante ou handicapée âgée.

Auxiliaire de gérontologie, Intervenant à domicile, Auxiliaire de vie.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1301 : Accompagnement médicosocial

K1302 : Assistance auprès d'adultes

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pour accéder à la certification, le candidat doit satisfaire à des évaluations en situation professionnelle, une évaluation professionnelle reconstituée en centre de formation et une épreuve écrite portant sur les connaissances (pathologie, législation, ...). Il doit également produire un écrit et satisfaire à un entretien oral.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 1761 - Analyser, comprendre les besoins et identifier les potentiels d'une personne âgée dépendante ou d'une personne handicapée âgée	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none">- UC 1.1 Mettre en place les démarches pour s'informer et comprendre la personne âgée dépendante, la personne handicapée âgée, sa trajectoire de vie, ses potentiels- UC 1.2 Entrer en relation avec la personne âgée dépendante et la personne handicapée âgée, et veiller à maintenir constamment cette relation.- UC 1.3 Situer la PAD / PHA dans son environnement <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none">• Une évaluation des compétences acquises en situation professionnelle sur le lieu d'exercice (salarié en poste) ou lors d'une période de stage pratique dans une structure d'accueil• Une évaluation écrite des connaissances (caractéristiques du vieillissement « normal » et « pathologique », conséquences des pathologies, l'organisation médico-sociale, etc) <p>Obtenir au moins 10 sur 20 à la moyenne des notes de deux épreuves d'évaluation</p>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 1761 - Définir, ajuster, évaluer les objectifs des actions d'accompagnement d'une personne âgée dépendante ou d'une personne handicapée âgée	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none">- UC 2.1 Traduire les besoins d'aide identifiés en objectifs d'intervention- UC 2.2 Définir la logique d'intervention afin d'orienter les actions d'accompagnement- UC 2.3 Définir des indicateurs qui permettront d'évaluer l'atteinte des objectifs de l'accompagnement, les effets et la pertinence des moyens mis en oeuvre <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none">• Une évaluation des compétences acquises en situation professionnelle sur le lieu d'exercice (salarié en poste) ou lors d'une période de stage pratique dans une structure d'accueil• Un entretien oral sur la base d'un rapport écrit, retraçant l'accompagnement d'une personne âgée dépendante ou d'une personne handicapée âgée suivie sur le lieu d'exercice professionnel (salarié en poste) ou lors d'une période de stage pratique dans une structure d'accueil <p>Obtenir au moins 10 sur 20 à la moyenne des notes de deux épreuves d'évaluation</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 1761 - Stimuler, restaurer, développer l'autonomie ou accompagner la perte d'autonomie d'une personne âgée dépendante ou d'une personne handicapée âgée	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - UC 3.1 Accompagner le développement de l'autonomie de la personne âgée dépendante et personne handicapée âgée ou accompagner la perte d'autonomie lors des moments fondamentaux (admission, temps sociaux, fin de vie, ...) - UC 3.2 Stimuler la participation de la PAD / PHA lors de l'accompagnement des activités du quotidien (repas, toilette, ...) <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une évaluation des compétences acquises en situation professionnelle sur le lieu d'exercice (salarié en poste) ou lors d'une période de stage pratique dans une structure d'accueil • Une évaluation des compétences acquises au cours d'une mise en situation reconstituée sur un plateau technique en centre de formation <p>Obtenir au moins 10 sur 20 à la moyenne des notes de deux épreuves d'évaluation</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Secteur sanitaire et médico-social : <ul style="list-style-type: none"> • Un employeur • Un salarié auxiliaire de gérontologie diplômé Secteur de l'aide à domicile : <ul style="list-style-type: none"> • Un employeur • Un salarié auxiliaire de gérontologie diplômé Certificateur : <ul style="list-style-type: none"> • Le Directeur Général du CREFO ou son représentant
Après un parcours de formation continue	X	Secteur sanitaire et médico-social : <ul style="list-style-type: none"> • Un employeur • Un salarié auxiliaire de gérontologie diplômé Secteur de l'aide à domicile : <ul style="list-style-type: none"> • Un employeur • Un salarié auxiliaire de gérontologie diplômé Certificateur : <ul style="list-style-type: none"> • Le Directeur Général du CREFO ou son représentant
En contrat de professionnalisation	X	Secteur sanitaire et médico-social : <ul style="list-style-type: none"> • Un employeur • Un salarié auxiliaire de gérontologie diplômé Secteur de l'aide à domicile : <ul style="list-style-type: none"> • Un employeur • Un salarié auxiliaire de gérontologie diplômé Certificateur : <ul style="list-style-type: none"> • Le Directeur Général du CREFO ou son représentant

Par candidature individuelle	X	Secteur sanitaire et médico-social : •Un employeur •Un salarié auxiliaire de gérontologie diplômé Secteur de l'aide à domicile : •Un employeur •Un salarié auxiliaire de gérontologie diplômé Certificateur : •Le Directeur Général du CREFO ou son représentant
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X	Secteur sanitaire et médico-social : •Un employeur •Un salarié auxiliaire de gérontologie diplômé Secteur de l'aide à domicile : •Un employeur •Un salarié auxiliaire de gérontologie diplômé Certificateur : •Le Directeur Général du CREFO ou son représentant

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
	Cette certification est reconnue par la Belgique, depuis le 2 février 2000, à la demande de son titulaire, en vertu d'une décision du Ministère des Affaires Sociales, de la Santé Publique et de l'Environnement qui se fonde sur la Directive n°92/51/CEE du 18 juin 1992. En Janvier 2007, cette reconnaissance a été renouvelée en vertu de la Directive 2005/36/CE du Parlement Européen et du Conseil relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles.

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 mars 2004 publié au Journal Officiel du 13 mars 2004 portant enregistrement au Répertoire national des certifications professionnelles : Centre de recherches et d'études en formation et organisation (CREFO)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 09 avril 2018 publié au Journal Officiel du 17 avril 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau V, sous l'intitulé " Auxiliaire de gérontologie" avec effet au 09 décembre 2017, jusqu'au 17 avril 2023. Autorité responsable : CREFO

Arrêté du 27 novembre 2012 publié au Journal Officiel du 9 décembre 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau V, sous l'intitulé "Auxiliaire de gérontologie" avec effet au 21 juillet 2012, jusqu'au 9 décembre 2017. Autorité responsable : Centre de recherches et d'études en formation et organisation (CREFO)

Arrêté du 8 juillet 2009 publié au Journal Officiel du 21 juillet 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau V, sous l'intitulé Auxiliaire de gérontologie avec effet au 21 juillet 2009, jusqu'au 21 juillet 2012. Code NSF : 330t et 332t.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 3 octobre 2002 paru au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1995 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 26 mai 2000 paru au journal officiel du 8 juin 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Pour plus d'informations

Statistiques :

48 titulaires de la certification par an en moyenne sur les quatre dernières années. Ce nombre est en augmentation depuis 2 ans (71 Titres délivrés en 2016).

Sur la période 2013/16 le titre Auxiliaire de Gérontologie a été délivré à 191 personnes. Nous avons obtenu 159 réponses à notre enquête qualitative et quantitative. Parmi ces 159 détenteurs du titre professionnel, 122 exercent les activités visées dans les référentiels du titre professionnel Auxiliaire de Gérontologie soit 76,7 % d'entre eux.

<http://www.crefo.fr>

Autres sources d'information :

Des informations peuvent être demandées à l'adresse suivante : contact@crefo.fr

<http://www.crefo.asso.fr>

Lieu(x) de certification :

CREFO : Nord-Pas-de-Calais Picardie - Nord (59) [Villeneuve d'Ascq]

CREFO 15, rue Papin, Parc « les Près », 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- CREFO VILLENEUVE D'ASCQ - 17 rue Denis Papin - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ
- CREFO CAMBRAI - 15 place Berthelot - 59400 Cambrai
- CREFO DOUAI - 299 rue Paul Théry - 59500 DOUAI
- CREFO SAINT POL/MER - 327 rue de la République - 59430 Saint Pol/Mer
- CREFO FOURMIES - 20 rue Sencier - 59610 FOURMIES
- CREFO MAUBEUGE - 79 rte d'Elesmes - 59600 MAUBEUGE
- CREFO ROUBAIX - 122 bd de Metz - 59100 Roubaix
- CREFO VALENCIENNES - 43 rue de l'abreuvoir - 59300 VALENCIENNES
- CREFO ARRAS - Espace Rosati Technopolis - 23/25 rue du Dépôt - 62000 ARRAS
- CREFO LENS - 8 rue P. Bayle - pôle tertiaire Bergson - 62300 LENS
- CREFO WIMEREUX - 6 rue Jean Marie Bourguignon - ZAL des garennes - 62930 WIMEREUX
- CLPS QUIMPER - ZAC de Cuzon - 4 rue Etienne Perchec - 29000 QUIMPER
- CLPS DE BREST - 4 rue Ferdinand de Lesseps - 29200 BREST
- CLPS DE RENNES - 5 rue Léon Berthault - 35000 RENNES
- CLPS VANNES - Parc d'innovation Sud - 3 rue Pierre et Marie Curie - 56000 VANNES
- CLPS DINAN - 7 rue de la violette - 22100 QUEVERT
- CLPS SAINT-MALO - ZAC du Mottais Ouest - rue des petits bois - 35400 SAINT MALO
- CLPS DE LORIENT - 9 rue Jule le Grand - 56100 LORIENT
- INFPA PERPIGNAN - rue Louis Delaunay - 66000 PERPIGNAN
- INFPA TOULOUSE - 29 bis chemin de la Garonne - 31200 TOULOUSE
- INFPA AQUITAINE - « Beausoleil » - chemin du Plantey - 33170 GRADIGNAN
- ADREP AIX EN PROVENCE - 373 avenue Jean Paul Coste - 13290 AIX EN PROVENCE
- ADREP SALON DE PROVENCE - 1 boulevard Georges Clémenceau - 13300 SALON DE PROVENCE
- ALAJI VANDOEUVRE LES NANCY - 17 rue du bois de la Champelle - 54500 VANDOEUVRE LES NACY
- ALAJI SELESTAT - 2 rue du Général Gouraud - 67600 SELESTAT
- ALAJI STRASBOURG - 15 rue des Franc Bourgeois - 68000 STRASBOURG
- ALAJI EPINAL - 24 rue des Fusillés de la Résistance - 88000 EPINAL
- ALAJI METZ - 85 rue du Faubourg - 57000 METZ
- ALAJI VERDUN - 19 rue des minimes - 55100 VERDUN
- VIA FORMATION LE MANS - 14 boulevard Louis Le Prince Ringuet - 72000 LE MANS
- VIA FORMATION ALENÇON - 29 rue Lazare Carnot - 61000 ALENÇON
- VIA FORMATION MAMERS - 7 croix Gallas - 72600 MAMERS
- RETRAVAILLER PROVENCE MARSEILLE - allée Léon Gambetta - 13010 MARSEILLE
- RETRAVAILLER GRAND SUD EST AUBAGNE - Espace Agruma - 672 avenue de la Fleuride - 13185 AUBAGNE
- RETRAVAILLER PROVENCE SISTERON - 11 allée des Genêts - SEM de Sisteron - Parc d'activités - 04200 SISTERON
- MFR LES MIMOSAS - 2 rue Jean Yole - 85150 LA MOTTE ACHARD
- MFR « LE VALLON » - rue des Sports - 49740 LA ROMAGNE
- MFR « LA SAILLERIE » - 2 rue Pilastre - 49100 ANGERS

Historique de la certification :